

MARSILLY



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trois avril, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du vingt-huit mars deux mil vingt-trois, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Hervé PINEAU, Maire.

**Présents :** Monsieur Hervé PINEAU, Monsieur Jacques GLENEAUD, Madame Martine RENAUD, Monsieur Daniel MARCONNET, Monsieur Joseph GARCIA, Madame Monique BARRIERE, Monsieur Daniel MAHE, Madame Annie COURCY, Madame Marie BADIER, Madame Nicole MANGOT, Monsieur Gilles DEVICQ,

**Absents ayant donné pouvoir :** Monsieur Franck COUDRAY à Monsieur Daniel MARCONNET, Monsieur Sylvain FLOGNY à Monsieur Jacques GLENEAUD, Monsieur Rudy BESSARD à Monsieur Gilles DEVICQ

**Absents excusés :** Madame Laureyne VIAUD-TANQUART, Madame Joële CHAMBRIER-DONNADIEU, Madame Isabelle ANCEL, Monsieur Philippe CHANABAUD

**Absents :** Monsieur Stéphane ALLAIS, Monsieur Christophe GUIBERT, Monsieur Eric FERAUD, Madame Caroline BOURGUE, Monsieur Jean-Claude ABADIE

Monsieur Philippe CHANABAUD a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude ABADIE. Toutefois, en l'absence de ce-dernier, ce pouvoir n'a pu s'exercer.

Le Conseil Municipal a été convoqué une première fois, pour une réunion le 28 mars 2023. Or, celle-ci n'a pu se tenir faute de quorum. Conformément à l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales, l'assemblée a été à nouveau convoquée, à trois jours au moins d'intervalle, soit pour le 3 avril 2023, sur la base du même ordre du jour.

Dans ces conditions, il est établi que le Conseil Municipal peut, ce jour, délibérer sans quorum.

Date de la convocation : 28/03/2023	Nombre de votants	14
Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	Bulletins blancs	00
23	Abstentions	00
Nombre de membres en exercice	Suffrages exprimés	14
23	Pour	14
Nombre de membres présents	Contre	00
11		
Nombre de procuration		
03		

### 23.34 - Mise en œuvre d'activités pendant la pause méridienne de l'école maternelle Jean de La Fontaine - Convention avec l'association la Clé des Chants

Depuis plusieurs années, des partenariats se sont noués avec des associations pour l'animation de la pause méridienne dans les écoles. L'objectif est double :

- renforcer qualitativement le temps du midi, en proposant des activités sportives et éducatives ;
- favoriser la promotion du tissu associatif.

Ainsi, les élèves de l'école maternelle se voient proposer, au premier service, les animations suivantes :

- dispositif « Lire et Faire lire » : une bénévole intervient le jeudi, pour favoriser la découverte de la lecture auprès des enfants ;
- animation sportive proposée par le club de Judo, Jujitsu, chaque vendredi.

Il est aujourd'hui envisagé de conventionner avec l'association « La Clé des Chants », afin de couvrir la période du 4 avril au 27 juin 2023, pour la pratique du chant, selon les modalités suivantes :

- les mardis,
- sans inscription préalable et sur la base du volontariat des enfants,
- groupes de 10 enfants (demi-pensionnaires), de moyenne et grande section,
- totale gratuité pour les familles.

En conséquence,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de partenariat avec l'association La Clé des Chants,

Considérant l'intérêt de permettre aux enfants de découvrir de nouvelles disciplines à caractère sportif, artistique et de loisirs pendant la pause méridienne, et de promouvoir l'action d'une association locale,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE l'intervention de l'association La Clé des Chants sur la pause méridienne de l'école Jean de La Fontaine, selon les modalités exposées ci-avant ;
- APPROUVE la convention à intervenir avec cette association ;
- AUTORISE Madame Laureyne VIAUD-TANQUART, Adjointe déléguée à la Vie des Ecoles, à signer la convention ci-annexée.

Fait et délibéré les jours, mois et an que  
dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Marsilly, le 4 avril 2023

Maire,  
Christine PINEAU



Le Secrétaire,

Joseph GARCIA

